



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Gestion Urbaine et Sociale de Proximité / Soutien au projet du
CSCS CAJ Bel Air Grand Font**

DE20161212_20	Conseil municipal du 12 décembre 2016
Rapporteuse : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU	Télétransmise à la Préfecture le 15 DEC. 2016 Affichée le 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 1 décembre 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à M. MARQUET
- Mme LASBUGUES à Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Gérard MARQUET

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

**Gestion Urbaine et Sociale de Proximité / Soutien
au projet du CSCS CAJ Bel Air Grand Font**

Proximité et citoyenneté
id : 1639

Conseil municipal
12 décembre 2016

20

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Au cours de l'année 2016, dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (G.U.S.P), la collectivité souhaite accompagner les projets émanant d'associations qui conduisent des animations de proximité tout au long de l'année ou à l'occasion d'événements particuliers.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver le versement de la subvention suivante :

- « Au près de ma porte » CSCS CAJ:

Dans le cadre des fêtes de Noël 2016, le centre social propose d'organiser une grande manifestation du quartier qui se déroulera un mercredi ,dans l'après midi et en soirée. L'événement se déroule en plusieurs temps :

- " Au près de ma porte " : animation des cages d'escaliers et pieds d'immeubles par une compagnie d'artistes
- regroupement des familles et des enfants des ALSH au Jardin Partagé puis défilé .
- Repas partage en fin de journée

La manifestation sera encadrée par l'équipe du CAJ.

La structure sollicite la collectivité pour financer les intervenants (fanfare, artiste, technicien son et lumière)

Budget global prévisionnel : 13 605,00 € (4 580€ hors charges personnel)

Aide demandée : 1 000,00 €

Aide accordée : 1 000,00 €

Cette action de Noël étant accompagnée en transversalité par différents services de la Ville, la Direction de la Solidarité se propose d'attribuer au CAJ, dans le cadre des aides à projets soutenant les associations participant à la vie sociale, une subvention complémentaire de 1500,00 €, pour la mise en œuvre du spectacle au sol du 10 décembre 2016.

Il vous est proposé d'approuver le versement de la subvention d'un montant total de 2 500,00 euros, inscrit au budget principal 2016 de la Ville.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

CSCS CAJ La Grand Font

Xavier Bonnefont et sa représentante
Elise Vouvet

Danielle Chauvet
Joël Guitton

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
12 décembre 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

